



4A, chemin d'Amour Low QC J0X 2C0
819-422-3528 www.lowquebec.ca

Le 5 mai 2021

OBJET : Extrait certifié conforme au registre des procès-verbaux ce 5^{ième} jour du mois de mai 2021 de la Résolution
106-05-2021

- À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Canton de Low, tenue le 3 mai, 2021 à 19h20 à distance et conformément à l'arrêté ministériel concernant les séances de conseils municipaux à distance, sont présents son honneur la mairesse, Carole Robert, mesdames les conseillères Joanne Mayer, Maureen Rice, Anne Bélisle et messieurs les conseillers Luc Thivierge et Ghyslain Robert formant quorum sous la présidence de madame la mairesse.
-
- Madame Joanne Owens, Directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente, agit à titre de greffière et avise le Conseil que :
- La réunion (sur Zoom) est enregistrée tel que prescrit par la loi et que cet enregistrement sera disponible pour les citoyennes et citoyens sur le site web de la Municipalité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2021 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 293,623 \$ POUR L'ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE ET ÉQUIPEMENT- 9

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} mars 2021 et que le projet de règlement a été déposé le 29 mars 2021;

PAR CONSÉQUENT il est

PROPOSÉ par conseiller Ghyslain Robert
APPUYÉ par conseillère Joanne Mayer

ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à faire l'achat d'une rétrocaveuse selon l'avis d'appel d'offre pour la rétrocaveuse préparé par Joanne Owens, directrice générale, portant le numéro 1442424, en date du 8 février 2021, et une balayeuse-ramasseuse incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Joanne Owens, Directrice générale, en date du 29 avril 2021, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de **293,623.00 \$** taxes incluses pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de **293,623.00 \$** sur une période de **7 ans**.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Carole Robert
Mairesse

Joanne Owens
Directrice générale

Avis de motion : 1 mars 2021
Dépôt du projet de règlement : 29 mars 2021
Adoption du règlement : 3 mai 2021
Publication : 5 mai 2021

ANNEX A



4A, chemin d'Amour Low Qc J0L 2C0
819-422-3528 www.lelow.qc.ca

Le 14 avril 2021

OBJET : Extrait certifié conforme au registre des procès-verbaux de 14^{ème} jour du mois d'avril 2021 de la Résolution # 93-04-2021

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Canton de Low, tenue le 12 avril, 2021 à 19h00 à distance et conformément à l'arrêté ministériel concernant les séances de conseils municipaux à distance, sont présents son honneur le maire, Carole Robert, mesdames les conseillères Joanne Mayer, Maureen Rice, Anne Bétielle et messieurs les conseillers Luc Thiviange et Ghyslain Robert formant quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Madame Joanne Owens, Directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente, agit à titre de greffière et avise le Conseil que :

- La réunion (sur Zoom) est enregistrée tel que prescrit par la loi et que cet enregistrement sera disponible pour les citoyens et citoyennes sur le site web de la Municipalité

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRE 1442424 POUR L'ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE (BACKHO) - 6

ATTENDU QU'É pour l'appel d'offre sur SEAO #1442424, deux soumissions ont été reçues.

ATTENDU QU'É l'une des soumissions est non conforme;

Soumission 1442424 – FOURNITURE D'UNE PÉPINE AVEC ÉQUIPEMENTS

Soumissionnaire	Description	Offre	TPS (5%)	TVQ (9.975%)	TOTAL	CONFORMITÉ
Brandt Tractor John Deer 310 3S HL 2021	PÉPINE NEUVE AVEC ÉQUIPEMENTS	174 310,00 \$	8 715,90 \$	17 387,42 \$	200 412,82 \$	Non conforme
	BROYEUR FORESTIER	22 871,77 \$	1 143,60 \$	2 281,48 \$	26 296,85 \$	
Total sans taxes		197 181,77 \$				

Soumissionnaire	Description	Offre	TPS (5%)	TVQ (9.975%)	TOTAL	CONFORMITÉ
Toromont Cat Caterpillar 430	PÉPINE NEUVE AVEC ÉQUIPEMENTS	186 143,00 \$	9 307,15 \$	18 567,76 \$	214 017,91 \$	Conforme
	BROYEUR FORESTIER	32 325,00 \$	1 616,25 \$	3 224,42 \$	37 165,67 \$	
Total sans taxes		218 468,00 \$				

Ouverture de la soumission - le 8 mars, 2021 à 10h05

Présence : Joanne Owens, Directrice générale et secrétaire-trésorière; Renée-Pier Philippe, Directrice générale adjointe - comptable; M. Aurèle Normand, Membre du public; Enregistrement vidéo : Sylvie Leves, Réception

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par conseiller Ghyslain Robert
APPUYÉ par conseillère Maureen Rice

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil, d'octroyer le contrat, conditionnelle au financement, au soumissionnaire Toromont CAT avec broyeur pour un montant total 218,468\$ plus taxes.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	x			
Joanne Mayer	Siège # 1	x			
Maureen Rice	Siège # 2	x			
Anne Bétielle	Siège # 3	x			
Luc Thiviange	Siège # 4	x			
Vacant	Siège # 5				
Ghyslain Robert	Siège # 6	x			

Adoptée

Joanne Owens
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ANNEX B

Soumissionnaire	Description	Offre	TPS (5%)	TVQ (9.975%)	TOTAL	
Toromont Cat Caterpillar 430	PÉPINE NEUVE AVEC ÉQUIPEMENTS	186,143.00 \$	9,307.15 \$	18,567.76 \$	214,017.91 \$	
	BROYEUR FORESTIER	32,325.00 \$	1,616.25 \$	3,224.42 \$	37,165.67 \$	
Total sans taxes		218,468.00 \$				
					Total avec taxes	251,183.58 \$

Soumissionnaire	Description	Offre	TPS (5%)	TVQ (9.975%)	TOTAL
Estimé basé sur une soumission	Balais Chargeuses sur pneus Chargeuses-pelleteuses	33,556.00 \$			
	Imprévus (10%)	3,355.60 \$			
Sub total		36,911.60 \$	1,845.58 \$	3,681.93 \$	42,439.11 \$

Total					\$ 293,623
--------------	--	--	--	--	-------------------

préparé par Joanne Owens, Directrice général
Municipalité de Canton de Low
29 avril, 2021

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	x			
Joanne Mayer	Siège # 1	x			
Maureen Rice	Siège # 2	x			
Anne Bélisle	Siège # 3	x			
Luc Thivierge	Siège # 4	x			
Vacant	Siège # 5				
Ghyslain Robert	Siège # 6	x			

Adoptée



Joanne Owens
Directrice générale et secrétaire trésorière